

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées\\_CNAM FG 15](#)  
(2)[Item Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 16 janvier 1847](#)

## Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 16 janvier 1847

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Les relations du document

Collection **Correspondant.e.s**

[Degon](#) est cité(e) dans cette lettre

[Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#) est destinataire de cette lettre

---

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

### Citer cette page

*Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 16 janvier 1847*, Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris, FG 15 (2), consulté le {date-consulte} sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/26322>

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[16 janvier 1847](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire [Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)

Lieu de destination Vervins (Aisne)

## Description

Résumé Sur l'affaire de contrefaçon Degon : Godin ne peut retourner à Oudin-Leclère l'original d'un document que Delabarre ne lui a pas remis ; il demande à Oudin-Leclère quelles sont les raisons avancées par Degon pour faire appel du jugement du tribunal de Vervins nommant un expert de Saint-Quentin et s'il a proposé d'autres experts.

## Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Consultation juridique](#), [Contrefaçon](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Degon \[monsieur\]](#)
- [Delabarre \[monsieur\]](#)

Lieux cités

- [Saint-Quentin \(Aisne\)](#)
- [Vervins \(Aisne\)](#)

## Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Degon

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Biographie Réside à Esquéhéries (Aisne) en 1857. Il a peut-être un lien de parenté avec Marie Josèphe Florentine Degon (1794-1867), native d'Esquéhéries et épouse du père de Jean-Baptiste André Godin.

---

Nom Oudin-Leclère, Louis (1803-1885)

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Biographie Avocat français né en 1803 à Froidmont-Cohartille (Aisne) et décédé en 1885 à Vervins (Aisne). Louis Onésime Victor Oudin est l'époux de Rose Madeleine Leclère. Son patronyme d'usage est Oudin-Leclère. Avoué à Vervins (Aisne) au XIXe siècle. Son nom est parfois orthographié « Houdin » ou « Oudin-Leclerre » par Jean-Baptiste André Godin.

## Informations sur le document source

Cote FG 15 (2)

Collation 1 p. (37)

Nature du document Copie manuscrite

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et

métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

---

Dire que si de votre cote vous n'etes pas tout  
a fait content de moi, je n'ai pas de me facher  
des <sup>quelques</sup> relations qui ont eu lieu jus que ce jour entre  
nous la marche des affaires seroit bien difficile si  
je trouvois dans tous ces confides des hommes qui  
les entendent comme vous.

Le notaire rousset est presente devant mes  
magasins avec 3 peils en consequence de votre dernière  
lettre j'aurais pu les refuser mais malgré cela je suis  
sous pression que j'ai recu dans cette dose avec  
votre disposition que vous pourriez en faire au notaire

Cartignies  
janvier 1677

agréé M. de  
Monsieur Dilleaux  
j'ai negligé de vous prévenir que j'ai dû aller  
à l'ouvrage de l'arbre vert le jour  
que vos mariés demandi de l'erreur que contenait  
ma dernière facture je n'ai qu'été au crédit de votre  
compte que 3 francs pour balancer l'édiffiance  
vouliez ne pas oublier que je serai rigoureusement  
traité sur vos aux ibiames indiqués a chacune  
de mes fcs

serins  
janvier 16

agréé  
Monsieur Audin  
je me suis retourné vers les originaux que  
vous m'avez par votre dernière lettre de Labarre me  
me la pas encore remis  
je ne puis de me dire par le prochain courrier  
quels sont les motifs que degen prend Xerins p...  
en appeler du jugement du tribunal de serins  
— qui a proposé l'apport de st quanton  
— quels sont les autres apports qui a proposé  
s'ajoutent proposer  
je vous serai obligé de me renseignements  
jei bon M. de ...